

# ASSOCIATION DES COMMUNES POUR L'ORGANISATION MEDICO-SOCIALE DU DISTRICT DE LA BROYE

## Assemblée des délégués

---

### Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 29 mai 2024, à 19H30, à Ménières

Présidence : M. Nicolas Kilchoer, Préfet du district de la Broye

Excusés : Mmes Valérie Piller Carrard, Conseillère nationale ; Maryline Moulin, directrice générale adjointe ; Françoise Repond, infirmière-chef ; Sophie Michel, Présidente CG Estavayer ; Rose-Marie Rodriguez, députée et MM. Raphaël Monnerat, responsable RH, Pedro Oliveira Moura, infirmier-chef, Rogério Da Silva Gonçalves, infirmier-chef.

#### 1. Accueil et introduction

M. le Président ouvre la séance et souhaite une cordiale bienvenue à toutes les personnes présentes.

Albert Pauchard intervient concernant le point 5 de l'OJ. Après analyse par la commune de Belmont-Broye, il sollicite la modification de ce point. La demande de validation pose problème au vu du document fourni avec la convocation. Il propose alors de renommer ce point *Présentation du projet prévention jeunesse* (sans validation). La commune ne met pas en doute le projet et remercie pour le travail effectué néanmoins elle estime que le projet présenté pour validation n'est pas suffisamment abouti sur l'aspect financier et organisationnel. Il se questionne notamment si la base historique de CHF 5.-/habitant sera suffisante alors que le district est en augmentation constante. La commune estime que le projet mérite une analyse plus poussée. S'agissant des variantes de locaux, Belmont-Broye n'a pas reçu de demande officielle et se demande ce qu'il en est des 2 autres communes. Par conséquent, il est demandé d'affiner l'expertise et de revenir à l'assemblée d'automne avec un rapport qui permette aux communes de se déterminer en toute connaissance de cause. En conclusion, la commune de Belmont-Broye, par l'intermédiaire de son Syndic Albert Pauchard, demande que ce soir les communes prennent uniquement connaissance du projet et qu'ensuite un budget soit présenté.

Gérard Brodard estime qu'il faut faire confiance au comité. Ce n'est pas à une commune de refaire le tractanda qui a été envoyé.

Nicolas Kilchoer précise qu'il s'agit d'une demande de principe afin de pouvoir poursuivre le projet. Albert Pauchard rebondit en précisant que dans l'intitulé de l'OJ il n'y a pas le mot « principe ».

Valérie Nicolet précise qu'ASCOBROYE a demandé, par courrier du 10.07.2023, que le RSSBF reprenne le projet. Réponse du RSSBF le 12.09.2023 que le comité avait donné son accord de principe afin de reprendre les prestations. Actuellement, nous ne touchons pas d'argent pour mener ce projet via le SSDB-SOC. Nous n'allons pas y consacrer du temps supplémentaire si les communes ne sont pas d'accord avec ce projet.

Catherine Tomala explique que, dans la brochure annexée à la convocation, il est bien mentionné qu'il s'agit d'une demande de principe aux communes de poursuivre le projet. Contrairement aux propos de M. Pauchard le terme « demande de principe » figure bien dans les documents remis en prévision de cette assemblée.

Nicolas Kilchoer mentionne que le budget pour ce projet est prévu d'être voté cet automne et que les communes seront libres de l'accepter ou non.

Eric Chassot informe que la commune d'Estavayer s'est concertée avec Belmont-Broye. Estavayer a pris en compte l'avis de la responsable du service qui s'occupe actuellement de la prévention et de la jeunesse. Ils souhaitent ne pas se précipiter. La commune d'Estavayer est prête à assumer ce qu'elle fait déjà à ce jour, c'est-à-dire un relais. Aucun jeune n'est abandonné.

M. le Président annonce que le point 5 sera présenté comme prévu.

Les scrutateurs suivants sont désignés : M. Jean-Luc Clément et Mme Nicole Maire-Steinmann.

La convocation comprenant l'ordre du jour a fait l'objet d'une parution dans la Feuille officielle et a été envoyée par courriel le 7 mai 2024 aux délégués. Aucune remarque n'étant soulevée, il peut être procédé tel que prévu.

## **2. Appel des communes**

Toutes les communes sont présentes. Le nombre de voix s'élève à 71 sur un total de 71. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut dès lors valablement délibérer.

## **3. Approbation du procès-verbal du 8 novembre 2023**

M. le Président soumet au vote des délégués le procès-verbal du 8 novembre 2023 qui ne soulève aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

## **4. Approbation des comptes et du rapport de gestion 2023**

Les comptes et le rapport de gestion 2023 ont été préalablement adressés aux communes avec la convocation. Ils sont présentés par Serges Clot qui informe que les comptes sont équilibrés.

### **4.1 RSSBF**

Il y a maintenant à nouveau une comparaison possible avec l'année précédente. Le taux de charges sociales est moins élevé que prévu car nous n'avons pas les taux définitifs de La Mobilière lors du calcul des budgets.

Un montant de CHF 61'417.30 de perte à cause notamment de l'amortissement des chambres mortuaires qui sera couvert par le capital de l'Association.

Le Président ouvre la discussion qui n'est pas demandée.

### **4.2 Entités santé : EMS/SASDB**

EMS/Foyer de jour : Une bonne reprise d'activité long et court séjour en EMS. Pour que les comptes puissent être à zéro il faudrait atteindre un taux d'occupation de 99%. Il y a eu un nombre de décès record en 2023 et cela provoque des chambres libres durant quelques jours. Augmentation des frais financiers pour les résidents fribourgeois qui séjournent dans un EMS d'un autre district. Dorénavant ses frais seront également facturés par le HFR et l'HIB pour les patients en attente de placement. Il y a une baisse d'activité au Foyer de jour. CHF 234'623.28 à refacturer aux communes.

SASDB : Diminution d'activité de 5.8%, soit 3'718 heures facturées en moins. La dotation est en dessous du budget. Dès lors que nous sommes dans tous les postes en dessous du budget, un montant de CHF 76'278.53 est à rembourser aux communes.

Le Président ouvre la discussion qui n'est pas demandée.

### **4.3 Entités sociales : SSB/SOC**

SSDB : Le nombre de dossiers a augmenté. Légère augmentation au niveau des charges du personnel. Sinon tous les autres postes sont au-dessous du budget. Soit CHF 216'838.41 à rembourser aux communes.

SOC : Le nombre de dossiers augmente également chaque année. A part les prestations informatiques et les frais de déplacements, tous les postes sont en-dessous du budget, soit CHF 17'321.65 à rembourser aux communes.

Le Président ouvre la discussion qui n'est pas demandée.

#### **4.4 Indemnités forfaitaires**

Les indemnités forfaitaires versées aux bénéficiaires sont supérieures au budget de CHF 16'852.83 qu'on refacture aux communes pour boucler les comptes 2023.

Le Président ouvre la discussion qui n'est pas demandée.

#### **4.5 Ambulance et SMUR**

La subvention annuelle est dorénavant fixe de CHF 500'110.00 et n'est plus corrigée par le canton de Vaud. Ceci correspond à une répartition des coûts de 60% Vaud et 40 % Fribourg.

Le Président ouvre la discussion qui n'est pas demandée.

#### **4.6 Association**

Il faut également accepter les investissements. Tous les postes sont dans le budget. Le résultat par nature est une obligation de MCH2. Au final on redistribue CHF 58'962.48 aux communes.

M. le Président ouvre la discussion qui n'est pas demandée. Il lit l'opinion d'audit du rapport de l'organe de révision, la fiduciaire BfB Fidam révision SA, à Yverdon.

M. Claude Rüttimann, membre de la Commission financière, lit leur rapport aux délégués qui recommande l'approbation des comptes par l'assemblée des délégués.

Les comptes dans leur ensemble tels que présentés et le rapport de gestion 2023 sont soumis au vote. Ils sont acceptés à l'unanimité des voix.

### **5. Présentation et validation « Projet prévention jeunesse »**

Catherine Tomala, Cheffes des entités sociales, présente le projet (cf. document annexé à la convocation).

Valérie Nicolet estime que dans la Broye on peut être fiers de ce qu'on propose actuellement dans la santé et le social. En offrant une telle prestation aux jeunes broyards on pourra être pris en exemple par les autres districts. Il y a une véritable cohérence avec ce que propose le réseau.

Eric Chassot lit un message du Conseil communal d'Estavayer dont voici les principaux points : La commune décide de demander un report d'une année avant de devoir se décider (= budget 2026). Afin de ne pas laisser les jeunes en souffrance, la commune a mis en place une solution d'offre en insertion socio-professionnelle avec l'engagement d'un CDD pour 2024. Cette offre intègre également quelques jeunes des communes voisines. Le projet ne lui semble pas suffisamment abouti pour qu'il s'y engage actuellement. L'expertise du terrain jeunesse est particulier et doit rester dans les mains des spécialistes jeunesse. Il est important de connaître cet environnement et c'est un réseau cantonal dans lequel Estavayer évolue depuis presque 15 ans. D'autres communes du canton ont initié une réflexion avec d'autres organisations, comme Belmont-Broye ou Marly. Propositions de solutions alternatives pour 2025 :

1. Etendre l'étude REPER qui a déjà été initiée par Belmont-Broye, les résultats seront précieux et elle pourrait être complétée par une étude régionale afin de construire ensemble une offre commune en insertion socio-professionnelle. Dans l'attente du résultat, Estavayer couvre les autres territoires.
2. Continuer les réflexions pour cette prestation via ASCOBROYE en s'appuyant sur des expériences similaires (REPER, Bulle Pro, Transition Glâne).
3. S'accorder du temps avec le réseau cantonal.
4. Affiner les ressources financières possibles par le canton afin de diminuer les charges pour les communes.

Estavayer encourage à agir avec pragmatisme et ouverture afin d'explorer d'autres pistes mais en aucun cas il ne veut pas que ce soit le RSSBF. Estavayer pourrait assumer la prestation pour les 18 communes.

Gérard Brodard est interpellé car ce projet est mandaté par ASCOBROYE. La question est claire il ne faut pas commencer à ouvrir des bureaux d'études pour rien.

Violaine Bulliard trouve que la présentation a tout son sens, des synergies vont être faites et le RSSBF est le mieux placé pour gérer ce projet. Il y a effectivement des enjeux politiques mais avant tout c'est un choix humain qui est urgent.

Pascal Joye, président d'ASCOBROYE, explique que le RSSBF avait bien annoncé pouvoir travailler sur le projet en 2024. C'est important que ce projet se poursuive. Il sera toujours possible de dire non au projet lors de l'assemblée d'automne. Il faut soutenir le RSSBF pour qu'il continue ce projet.

Nicolas Savoy, rappelle le vote de 74 millions pour les EMS et là on parle de CHF 200'000.00 donc la réflexion est simple et le bon sens devrait prédominer.

Eric Chassot estime que la question est mal posée. Oui, ils encouragent la poursuite du projet mais Estavayer n'est pas prête, c'est pourquoi il propose une transition d'une année afin de ne pas être pris au piège. Si le budget est refusé en novembre ce sera la catastrophe.

Catherine Tomala, rappelle que le projet prévoit 2 postes de conseillères. Si la conseillère actuellement en fonction à Estavayer souhaite continuer cette mission elle pourra être engagée au RSSBF et conservera ce qu'elle a construit.

Albert Pauchard répète qu'il ne met pas en doute la pertinence de déléguer au RSSBF cette mission importante, il demande un temps supplémentaire de réflexion de quelques mois pour une analyse des tenants et aboutissants financiers.

Valérie Nicolet rappelle que les communes sont souveraines, c'est donc à elles de décider du montant. Elle a de la peine à entendre que le projet n'est pas abouti car ce n'est pas le cas après 4 mois de travail, elle rappelle qu'il reste 8 mois pour affiner le programme. Ce sont des travailleurs sociaux qui vont mener ce projet et on s'entourera des compétences manquantes pour aider les jeunes. Nous savons nous entourer des gens dont nous avons besoin pour mener à bien notre mission.

A la question : Acceptez-vous la poursuite du projet prévention jeunesse et de le confier au RSSBF ? Les résultats sont : 31 oui / 2 abstentions (Surpierre) / 38 refus (Estavayer, Belmont-Broye et Montagny).

Le projet s'arrête à ce stade pour le RSSBF.

Eric Chassot tient à relever qu'aucun membre du comité ne s'est manifesté durant les échanges. Catherine Plüss rebondit sur le montant de 2 ou 5 francs par habitant, elle s'excuse d'avance mais pense que c'est une question qui n'a que peu d'importance.

## **6. Etat des lieux des travaux de la Commission régionale Bien vieillir dans la Broye**

Françoise Robert, Présidente de la Commission, fait un bref état des lieux et explique que cette Commission a été créée en 2023 pour 2 ans. Ses principaux buts sont de développer des programmes de prévention pour préserver au maximum l'autonomie des seniors, soutenir et accompagner les communes dans les projets Senior+ et développer l'information aux seniors sur les prestations et les nouveaux outils à disposition via [www.infosenior.ch](http://www.infosenior.ch).

Elle est rattachée au RSSBF et est composée de 4 représentants du RSSBF, un représentant de ProSenectute et 3 personnes représentant les seniors. Les projets en cours sont :

**Développer le soutien aux communes** : 20.06.2024 : Rencontre des commissions Seniors de la Broye afin de favoriser les échanges, partager les expériences et développer la collaboration.

**Organisation de la journée « Equilibre en marche » le 05.10.2024** : A la grande salle d'Aumont, avec le soutien de ProSenectute et de La Ligue fribourgeoise contre le rhumatisme. Tests gratuits des compétences en mobilité et équilibre.

**Développement des logements adaptés en collaboration avec les communes** : Sondage d'évaluation des besoins en matière de logement qui sera soumis à tous les seniors, après l'été, par l'intermédiaire des communes.

## **7. Etat des dossiers en cours**

Catherine Plüss, Présidente de la Coba, fait un point de situation quant au travail en cours. Actuellement, le PAD Estavayer a été validé par le Conseil communal et a été déposé en demande préalable au canton. Le nouveau bâtiment va être mis à l'enquête préalable d'ici

quelques jours. Pour des raisons pratiques au niveau du canton il avait été demandé de déposer les 2 dossiers en même temps.

Valérie Nicolet, explique qu'elle ne peut pas donner de retours sur les IF car la prochaine COSAF aura lieu le 19 juin. Elle fera un rapport de l'état des lieux des dépenses à la mi-année. La nouvelle loi sur les IF est en consultation jusqu'au 10 juin prochain auprès des réseaux.

Elle informe également que toutes les entités du RSSBF œuvrent à l'écriture de la stratégie et du plan financier. Une présentation sera faite lors de l'assemblée des délégués du 6 novembre si le comité l'a validé d'ici là.

Elle a très à cœur qu'on puisse être partenaires et que les communes puissent s'adresser à elle en cas de problèmes ou si elles veulent présenter des projets ou tout simplement pour toute information complémentaire. Elle a des cartes de visite avec elle et les distribue volontiers.

## **8. Divers**

Pas de divers.

Le Président donne la parole à M. Pierre Perroud, Conseiller communal de la commune accueillante, qui nous souhaite la bienvenue. Il excuse M. le Syndic qui est à l'étranger et présente brièvement la commune.

Le Président remercie la commune de Ménières pour la mise à disposition de la salle et l'organisation de la verrée et clôt l'assemblée à 21h35.



Le Président  
Nicolas Kilchoer



La secrétaire  
Aline Voléry